

l'usage peut il etre contraire a la loi ?

Par **jeremyzed**, le **11/01/2008** à **16:44**

Voila j'ai partiel lundi et j'ai une question qui me vient à l'esprit.

Est ce que l'usage prime sur la la loi ?

Suposons qu'il s'agit d'un usage commercial, que les parties etaient informés de cet usage, et de plus que la chambre du commerce le reconnaît.

Mais dans l'hypothese qu'une regle de droit soit contraire a cet usage.

Que va t'on appliquer ? La loi ou l'usage ?

Par **nicomando**, le **11/01/2008** à **17:01**

Bonjour jérémy

L'usage est un droit non écrit et dans la hiérarchie des normes il est au même stade que le coutume il est infralégislatif. Il faut donc appliquer la loi avant un usage. De plus un usage qui serait contraire à la loi serait inapplicable.

Par **jeremyzed**, le **11/01/2008** à **17:09**

cool merci beaucoup ;)

Par **jeeecy**, le **11/01/2008** à **19:52**

Plus exactement, ils peuvent déroger à une loi supplétive, mais jamais à une loi impérative. Ils sont obligatoires, s'ils n'ont pas été écartés expressément par les parties.

Par **Camille**, le **12/01/2008** à **13:56**

Bonjour...

Dans certains quartiers "sensibles", il est [i:3sog38wp]d'usage[/i:3sog38wp], maintenant [i:3sog38wp]de coutume[/i:3sog38wp], de ne pas s'arrêter aux stop, de brûler les feux rouges et de ne pas s'occuper de la priorité à droite... :))

Image not found or type unknown